



Passage entre les bâtiment O10 et O12, reliés par deux passerelles aux étages supérieurs (état 2022).

IVR84_20226301437NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation